



## Séance du Conseil municipal Du 11 octobre 2022

### SYNTHESE DES DELIBERATIONS PRISES

Nombre de conseillers élus : 11

Membres en fonction : 10

Membres présents : 8

Membres absents excusés avec procuration : 2

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le onze octobre deux mille vingt-deux, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-sept heures trente minutes à la salle du Conseil municipal de la mairie de Mayres, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du 7 octobre 2022 conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents : Mesdames LINDERS Annemieke, PIQ Eliane (a quitté la salle à 18h45), Messieurs BOUGUIN Rémi, GARDIEN Jean-Marie, GELLY Marc, LAURENT Guy, VACHER Christophe, VIDAL Roger.

Membres absents excusés ayant donné procuration : BLANCHARD Geneviève à Marc GELLY, GROSJEAN Mélanie à Rémi BOUGUIN,

Membres excusés sans procuration : néant

Secrétaire de séance : Marc GELLY

Numéro	Objet de la délibération	Résultat du vote
DB302022	<b>Décision d'aliénation et vente d'un chemin rural au quartier Le Travers</b> Désaffecté, après avis favorable du commissaire enquêteur. D'une surface de 491 m2 le prix de vente du terrain est fixé à 1 euro le m2. L'acquéreur, M. KV s'engage à régler l'ensemble des frais soit un total de 2 023.16 euros ainsi que les frais d'acte notarié.	Approuvée
DB312022	<b>Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> Nouvelle norme comptable remplaçant le référentiel M14 à compter du 1 janvier 2023 pour les communes de moins de 3 500 habitants.	Approuvée
DB322022	<b>Constitution de provision pour dépréciation de créances douteuses</b> <b>Au budget principal et budget annexe</b> Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender le risque d'irrécouvrabilité des créances, estimé à partir d'information communiquées par le comptable public, à un taux de 15%.	Approuvée
DB332022	<b>Fixation de la durée d'amortissement budget principal</b> Le compte 204 « subventions d'équipements versées » est amorti sur une durée de 5 ans. À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 dans le cadre de la nouvelle norme comptable M57, le prorata temporis ne sera pas appliqué.	Approuvée
DB342022	<b>DM n°2 budget principal</b> Modification des prévision budgétaires par virement de crédits en dépenses d'investissement au compte 202 afin de prendre en compte des dépenses supplémentaires liées à des frais d'urbanisme d'un montant de 220 €.	Approuvée
DB352022	<b>DM n°3 budget principal</b> Modification des prévision budgétaires, sur indication de la Trésorerie, par virement de crédits afin de prendre en compte des dépenses supplémentaires liées à l'amortissement du compte 2041582 concernant la participation du SDE07 pour des travaux d'éclairage public d'un montant de 400 € pour l'année 2022.	Approuvée

DB362022	<p align="center"><b>DM n°2 budget eau et assainissement</b></p> <p>Modification des prévisions budgétaires par virement de crédits au compte 6817 afin de prendre en compte le provisionnement de créances douteuses et non recouvrées de 2013 à 2018 d'un montant de 645.57 euros pour l'année 2022.</p>	Approuvée										
DB372022	<p align="center"><b>DM n°3 budget eau et assainissement</b></p> <p>Modification des prévision budgétaires par virement de crédits d'un montant de 10 000 euros au compte 2158 afin de prendre en compte des dépenses supplémentaires imprévues liées à des travaux concernant notamment la pose d'un tuyau au Vieux Mayres et la reprise des tampons d'assainissement.</p>	Approuvée										
DB382022	<p align="center"><b>Acceptation dons Club du Rancel et Comité des fêtes</b></p> <p align="center">D'un montant respectif de 1 755.16 € et 2 000€</p>	Approuvée										
DB392022	<p align="center"><b>Attributions de subvention aux associations-année 2022</b></p> <table border="1"> <tr> <td>COMITE DES FETES</td> <td align="right">600,00 €</td> </tr> <tr> <td>ADMR PORTAGE REPAS</td> <td align="right">110,00 €</td> </tr> <tr> <td>ADMR AIDE A DOMICILE</td> <td align="right">300,00 €</td> </tr> <tr> <td>AMICALE DONNEUR SANG</td> <td align="right">50,00 €</td> </tr> <tr> <td>AMICALE SAPEUR POMPIER THUEYTS</td> <td align="right">160,00 €</td> </tr> </table>	COMITE DES FETES	600,00 €	ADMR PORTAGE REPAS	110,00 €	ADMR AIDE A DOMICILE	300,00 €	AMICALE DONNEUR SANG	50,00 €	AMICALE SAPEUR POMPIER THUEYTS	160,00 €	Approuvée
COMITE DES FETES	600,00 €											
ADMR PORTAGE REPAS	110,00 €											
ADMR AIDE A DOMICILE	300,00 €											
AMICALE DONNEUR SANG	50,00 €											
AMICALE SAPEUR POMPIER THUEYTS	160,00 €											
DB402022	<p align="center"><b>Demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du chemin Rancel-Cautet-Vieux Mayres-Peyralade-Montlaur</b></p> <p>Cette randonnée a fait l'objet d'un reportage dans le magazine « Balades randos en France » et a été distinguée parmi les 70 plus belles balades en France dans le guide du Routard 2021.</p>	Approuvée										
DB412022	<p align="center"><b>Création de la fonction de « correspondant incendie et secours »</b></p> <p>Afin de concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs. M. Marc GELLY a été désigné correspondant incendie et secours.</p>	Approuvée										